

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

Date de la convocation : 28 novembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur CHABROUX Cédric

Absents-excusés : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

37/ RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE A COMPTER DU 01/01/2023

Les membres du Conseil municipal décident de fixer de nouveaux tarifs applicables au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

⇒ **Tarifs au 01/01/2023**

CONCESSIONS		CASES		CAVURNES		TAXES	
30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Dépôt urne supplémentaire	Dispersion
180 €	280 €	210 €	410 €	310 €	510 €	95 €	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022